

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)

Gestion assurée par le centre social

L'ALSH est un accueil de loisirs ouvert pendant les vacances scolaires et les mercredis. Encadrés par des animateurs diplômés, les enfants développent leur autonomie par la réalisation d'activités éducatives.

Accueil de l'ALSH :

Les mercredis après-midi :

Accueil	De 12h00 à 18h30 au centre de loisirs de Jussac
---------	---

Les vacances scolaires : Se référer à la plaquette des vacances *Repas réservés aux enfants de l'ALSH*

	Demi journée sans repas	Journée sans repas	Repas
QF ≤427	2.01€	4.06€	1.3€
427 < QF ≤ 518	2.57€	5.24€	1.68€
518 < QF ≤ 660	3.20€	6.18€	2.06€
660 < QF ≤ 1045	4.82€	8.03€	2.44€
1045 < QF ≤ 1397	6.1€	9.97€	2.82€
1397 < QF ≤ 1833	6.78€	10.73€	3.2€
1833 < QF < 2202	7.04€	11.14€	3.5€
QF > 2202	6.22€	11.43€	3.96€

Inscriptions à la Mairie ou au Centre Social

Adresses et numéros utiles

CRANDELLES :

Directrice de l'école : Mme MANGIN

11 Rue du Puech
15250 CRANDELLES
04.71.46.39.26

elem15.crandelles@ac-clermont.fr

MAIRIE DE CRANDELLES

Adjointe chargée des affaires scolaires :
Geneviève CALVET

2 Place de la liberté
15250 CRANDELLES
04.71.46.30.84

mairie.crandelles@wanadoo.fr

www.crandelles.fr

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE

L'AUTHRE

Directrice de l'accueil de loisirs : Laure CAUFEYT

2 place des écoles
15250 NAUCELLES
04.71.47.24.10
centre.social.vallee.authre@csiva.fr
www.csiva.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Présentation du Temps Scolaire et Périscolaire

Centre social intercommunal
de la vallée de l'Authre

Mairie
Ecole



CRANDELLES



Dépliant réalisé en partenariat : CSIVA / Mairie

Horaires scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08H30-12H00	08H30-12H00		08H30-12H00	08H30-12H00
Après-Midi	13H30-16H00	13H30-16H00		13H30-16H00	13H30-16h00

Horaires d'ouverture

de la Mairie :

Lundi : 09h00 - 12H00

Mercredi : 09H00 - 12H00

Vendredi : 14H00 - 18H00

Samedi : 09H00 - 12H00

Garderie

Gestion assurée par la Mairie

Lieu d'accueil où les enfants se rendent en début et fin de journée. C'est un lieu de socialisation où l'enfant est libre de jouer, dans le respect des adultes, des autres enfants et des locaux.

Horaires et Tarifs de la garderie : du lundi au vendredi sauf le mercredi : 7h30 à 8h30 et 16h00 à 18h30

Le mercredi : de 7h30 à 12h30

Quotient Familial	Tarifs à la demi heure	Quotient Familial	Tarifs à la demi
QF ≤ 281€	0.48 €	723 < QF ≤ 872	0.74 €
281 < QF ≤ 538	0.51 €	872 < QF ≤ 1046	0.93 €
538 < QF ≤ 627	0.59 €	QF > 1046	1.05 €
627 < QF ≤ 723	0.66 €		

Tarif de la garderie du mercredi matin :

QF ≤ 723	5 €
QF > 724	7€

Inscriptions à la Mairie

Restauration scolaire

Gestion assurée par la Mairie

Le repas du midi est un moment convivial, où les enfants échantent entre eux. C'est aussi un temps important dans l'apprentissage de l'éducation alimentaire et des règles de vie sociale..

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
12H00-13H30	12H00-13H30	12H00-13H30	12H00-13H30

Tarif : 3.20 € par repas

Inscriptions à la Mairie

Transports scolaires

Gestion assurée par la Mairie

Des transports scolaires sont assurés dans les lieux dits de la commune de Crandelles .

Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi à 08H00 et à 16H00.

Tarif par trimestre : 42 € / 1 enfant

68 € / 2 enfants

88 € / 3 enfants

102€ / 4 enfants

Renseignements et inscriptions à la Mairie